

UNIVERSITE PAUL SABATIER

FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-RANGUEIL

Institut de Formation en Psychomotricité

133, route de Narbonne - 31062 TOULOUSE CEDEX

Téléphone : 05 62 88 90 73

**ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET
MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES
ET DES CONNAISSANCES SANCTIONNANT LA
1^{ERE} ANNEE D'ETUDES
DU DIPLOME D'ETAT DE PSYCHOMOTRICITE
POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE
2019 - 2020**

- **VU** l'Arrêté du 7 avril 1998 modifié relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien

- **VU** l'Avis du Conseil de Faculté en sa séance du 17 juin 2019

- **VU** la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire-Conseil Académique en sa séance du 3 septembre 2019

CHAPITRE 1

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements en 1^{ère} année de Psychomotricité pour l'année universitaire 2019-2020 sont organisés en modules comme suit :

1°) Un enseignement théorique portant sur les disciplines suivantes :

- Module 1 : - Santé Publique - Pathologie médicale, chirurgicale et Pharmacologie - Pédagogie
- Module 2 : - Anatomie - Neuro Anatomie - Neurologie
- Module 3 : - Physiologie et neurophysiopathologie
- Module 4 : - Psychologie
- Module 5 : - Psychiatrie
- Module 6 : - Psychomotricité

2°) Un enseignement pratique de Psychomotricité :

- Module 7 : - Epreuve pratique de psychomotricité

3°) Des stages d'information et d'observation

CHAPITRE 2

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

1. Modalités des contrôles

Les modules sont évalués chaque semestre sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD.
Les examens sont constitués d'épreuves écrites et anonymes.

L'étudiant devra avoir validé ses stages et les différents TD.

2. Sessions d'examens

Tout étudiant a droit à deux sessions de contrôles par année d'étude. En cas d'échec à la première session, l'étudiant peut passer un nouvel examen en deuxième session (session de rattrapage).

3. Organisation des épreuves

a) - Contrôle continu.

MODULE	NATURE DE L'ÉPREUVE	NOTATION
Module 1 - Pédagogie	Un écrit portant sur les liens entre stage et contenu de l'enseignement de Pédagogie sera demandé en cours d'année.	/ 12
Module 2 - Anatomie - Neuro-Anatomie - Neurologie	A l'occasion des cours, des évaluations écrites (QCM et/ou QR) seront présentées régulièrement	/ 15
Module 3 - Physiologie	A l'occasion des cours, des évaluations écrites (QCM et/ou QR) seront présentées régulièrement	/ 15
Module 4 - Psychologie	Au cours du premier semestre, l'étudiant devra remettre une note de lecture (commentaire et analyse) accompagnée de 4 à 5 mots clés portant sur l'un des articles proposés. Les notes de lecture doivent être déposées au secrétariat. La date limite de dépôt sera fixée ultérieurement. Au cours du deuxième semestre, l'étudiant devra remettre une note de lecture (commentaire et analyse) accompagnée de 4 à 5 mots clés portant sur l'un des articles proposés. Les notes de lecture doivent être déposées au secrétariat. La date limite de dépôt sera fixée ultérieurement.	/ 15
Module 6 - Psychomotricité	Au cours du premier semestre, l'étudiant devra remettre une note de lecture (commentaire et analyse) portant sur l'un des livres proposés. Les notes de lecture doivent être déposées au secrétariat. La date limite de dépôt sera fixée ultérieurement. Au cours du deuxième semestre, l'étudiant devra remettre un résumé accompagné de 4 à 5 mots clés portant sur l'un des articles proposés. Les résumés doivent être déposés au secrétariat. La date limite de dépôt sera fixée ultérieurement.	/ 20
Module 7 - Module pratique psychomotricité	Un oral aura lieu à l'issue de chaque semestre sur les TD (2 notes sur 30 chacune). Un rapport de stage est également noté dans ce module (note sur 20).	/ 80

b) Examen partiel théorique

MODULES	NATURE DE L'ÉPREUVE	DURÉE	NOTATION	DATES
MODULE 1 : SANTÉ PUBLIQUE	2 à 3 QDC ou 4 à 8 QROC ou 6 à 10 QCM ou 1 à 2 QR	1 H	12	JANVIER
MODULE 2 : ANATOMIE NEURO ANATOMIE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1 H	15	
MODULE 3 PHYSIOLOGIE ET NEUROPHYSIOPATHOLOGIE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1 H	15	
MODULE 4 PSYCHOLOGIE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1 H	15	
MODULE 5 PSYCHIATRIE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1 H	24	
MODULE 6 PSYCHOMOTRICITÉ	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1 H	20	
MODULE 7 PRATIQUE DE PSYCHOMOTRICITÉ	Epreuve orale	10mn	30	

c) Examens théoriques de fin d'année.

MODULES	NATURE DE L'EPREUVE	DUREE	NOTATION	DATES
MODULE 1 : - PATHOLOGIE MEDICALE CHIRURGICALE ET PHARMACOLOGIE	1 QR et/ou 3 QROC et/ou 3QDC et/ou 10 QCM	1 H	16	MAI / JUN
MODULE 2 : - ANATOMIE GENERALE - NEURO-ANATOMIE - NEUROLOGIE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1 H	30	
MODULE 3 - PHYSIOLOGIE ET - NEUROPHYSIOPATHOLOGIE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1 H	30	
MODULE 4 - PSYCHOLOGIE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1 H	30	
MODULE 5 - PSYCHIATRIE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1 H	36	
MODULE 6 - PSYCHOMOTRICITE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	2 H	40	
MODULE 7 - EPREUVE PRATIQUE DE PSYCHOMOTRICITE - RAPPORT DE STAGE	Epreuve orale CC/Rapport écrit	10mn.	30 20	

d) Coefficients - notation

Tous les modules sont affectés d'un coefficient :

Sont éliminatoires les notes inférieures à **8/20** pour chaque module :

MODULE	NATURE DE L'EPREUVE	NOTATION	NOTE ELIMINATOIRE
Module 1	Santé publique - Pathologie médicale, chirurgicale et Pharmacologie -Pédagogie	40	16/40
Module 2	Anatomie - Neuro Anatomie - Neurologie	60	24/60
Module 3	Physiologie et Neurophysiopathologie	60	24/60
Module 4	Psychologie	60	24/60
Module 5	Psychiatrie	60	24/60
Module 6	Psychomotricité	80	32/80
Module 7	Epreuve pratique de psychomotricité	80	32/80

CHAPITRE 3

ADMISSION A L'ISSUE DES SESSIONS

1) Admission à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{ème} semestres, les étudiants doivent :

- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut zéro
- Avoir obtenu la moyenne générale soit 10/20 à l'ensemble des modules,
- Ne pas avoir eu de note éliminatoire (inférieure à 8/20) à l'un des modules
- Avoir validé les stages afférents à l'année en cours

L'étudiant ajourné, est renvoyé à la 2^{ème} session et devra repasser l'ensemble des matières qui composent le ou les modules pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne.

La compensation annuelle

Les règles de compensation sont les suivantes :

- La moyenne générale annuelle des notes obtenues pour les modules théoriques est supérieure ou égale à 10/20
- La moyenne obtenue par module n'est pas inférieure à 8/20

2) 2ème session

a) Organisation de la 2^{ème} session :

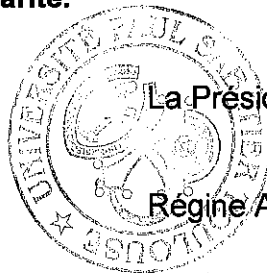
1. Elle comportera une **épreuve écrite** portant sur l'ensemble du programme de l'année pour chacun des modules théoriques et un **oral** pour le module pratique de psychomotricité.
2. Les candidats conservent pour la deuxième session les notes au moins égales à la moyenne obtenue à chacun des modules s'ils le souhaitent. Ils ont la possibilité de se présenter aux épreuves pour lesquelles ils ont obtenu la moyenne à la première session. Dans ce cas, il sera tenu compte de la meilleure note.
3. Les notes de contrôle continu supérieures ou égales à la moyenne sont conservées pour la 2^{ème} session.
4. Les règles de compensation sont identiques à celles de la 1^{ère} session.

b) Pour être déclarés admis, les étudiants devront obligatoirement :

- avoir obtenu la moyenne générale, 10/20, à l'ensemble des modules,
- ne pas avoir de note éliminatoire. **note inférieure à 8/20** à l'un des modules,
- Avoir validé les stages

En cas de redoublement, l'étudiant perd le bénéfice de l'ensemble des évaluations et des stages effectués au cours de l'année. Un redoublement est autorisé à l'issue de chacune des trois années de scolarité.

Toulouse, le 12 septembre 2019



La Présidente de l'Université

Régine André-Obrecht